



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.01**

**D027.01 - Budget principal – Approbation du compte de gestion du comptable – Exercice 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-10 relatifs aux modalités de vote du budget,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes,

Vu le Compte de Gestion 2022 du budget principal présenté par le Comptable,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures, étant précisé que les restes à réaliser sont ceux figurant au compte administratif,

Considérant l'obligation pour les membres du Conseil municipal d'entendre et de prendre acte des comptes du Comptable,

Vu la présentation à la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ARRETE** le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2022,

**DECLARE** que le Compte de Gestion du budget principal n'appelle ni observation, ni réserve.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.02**

**D027.02 – Budget annexe Assainissement – Approbation du compte de gestion du comptable  
– Exercice 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-10 relatifs aux modalités de vote du budget,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif à l'Instruction budgétaire applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu le Compte de Gestion 2022 du budget annexe d'assainissement présenté par le Comptable,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures, étant précisé que les restes à réaliser sont ceux figurant au compte administratif,

Considérant l'obligation pour les membres du Conseil municipal d'entendre et de prendre acte des comptes du Comptable,

Vu la présentation à la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ARRETE** le Compte de Gestion du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2022,

**DECLARE** que le Compte de Gestion du budget annexe de l'assainissement n'appelle ni observation, ni réserve.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023**  
**Commune de Luçon – D027.03**

**D027.03 – Budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle – Approbation du compte de gestion du comptable – Exercice 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-10 relatifs aux modalités de vote du budget,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes,

Vu le Compte de Gestion 2022 du budget annexe maison de santé pluriprofessionnelle,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

Vu la présentation à la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ARRETE** le Compte de Gestion du budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle de l'exercice 2022,

**DECLARE** que le Compte de Gestion du budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle n'appelle ni observation, ni réserve.

*Pour extrait conforme*

**Dominique BONNIN**

Maire de Luçon

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIoT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



## Conseil municipal du 11 avril 2023 Commune de Luçon – D027.04

### D027.04 – Budget principal – Compte administratif – Exercice 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-10 relatifs aux modalités de vote du budget, L.2121-14 relatif au fonctionnement du Conseil municipal,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes,

Vu l'avis favorable avec 2 abstentions de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Yveline THIBAUD, élue Présidente de séance,

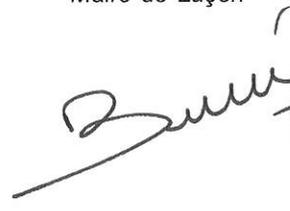
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ADOpte** le Compte Administratif 2022 – Budget Principal,

**CONSTATE** les identités de valeur avec le Compte de Gestion du budget principal du Comptable, relatives aux reports, résultat d'exploitation de l'exercice, en fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ARRETE** les résultats définitifs.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.05**

**D027.05 – Budget annexe Assainissement – Compte administratif – Exercice 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-10 relatifs aux modalités de vote du budget, L.2121-14 relatif au fonctionnement du Conseil municipal,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif à l'Instruction budgétaire applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu l'avis favorable avec 2 abstentions de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Yveline THIBAUD, élue Présidente de séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ADOpte** le Compte Administratif 2022 - Budget annexe assainissement,

**CONSTATE** les identités de valeur avec le Compte de Gestion du budget principal du Comptable, relatives aux reports, résultat d'exploitation de l'exercice, en fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ARRETE** les résultats définitifs.

*Pour extrait conforme*  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023**  
**Commune de Luçon – D027.06**

**D027.06 – Budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle – Compte administratif – Exercice 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-10 relatifs aux modalités de vote du budget, L.2121-14 relatif au fonctionnement du Conseil municipal,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes,

Vu l'avis favorable avec 2 abstentions de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Yveline THIBAUD, élue Présidente de séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ADOpte** le Compte Administratif 2022 - Budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle,

**CONSTATE** les identités de valeur avec le Compte de Gestion du budget annexe, relatives aux reports, résultat d'exploitation de l'exercice, en fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ARRETE** les résultats définitifs.

*Pour extrait conforme*

**Dominique BONNIN**

*Maire de Luçon*



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaient Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.07**

**D027.07 – Budget principal – Affectation du résultat 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes,

Vu les délibérations relatives à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget principal,

Vu le résultat de la section de fonctionnement s'élevant à 3 385 026.91 €,

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat,

Considérant le solde négatif d'exécution d'investissement de 974 566.67 € et le solde négatif des restes à réaliser pour 1 440 797.99 €,

Vu la présentation à la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

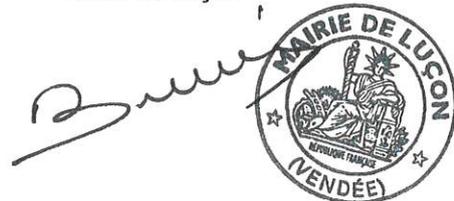
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**AFFECTE le résultat** comme suit :

969 662.25 € en section de fonctionnement – compte R 002

2 415 364.66 € en section d'investissement – compte 1068

*Pour extrait conforme*  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.08**

**D027.08 – Budget principal – Vote du budget primitif – Exercice 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2331-1 relatif aux recettes fiscales de la section de fonctionnement,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 7 mars 2023,

Vu le budget primitif du budget principal établi et proposé par Monsieur le Maire,

Vu la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice précédent,

Vu l'avis favorable avec 2 abstentions de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif équilibré,

Au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

**ARRETE** comme suit les montants à inscrire au budget primitif 2023 :

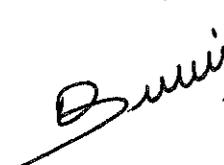
**Section de fonctionnement**

VOTE		Dépenses	Recettes
		Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	13 679 940.91 €
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté		969 662.25 €
	Total de la section de fonctionnement	13 679 940.91 €	13 679 940.91 €

**Section d'investissement**

VOTE		Dépenses	Recettes
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	7 190 619.14 €	9 625 983.80 €
REPORTS	Restes à réaliser – 2022	1 885 880.76 €	425 082.77 €
	Solde d'exécution 2022	974 566.67 €	
	Total de la section d'investissement	10 051 066.57 €	10 051 066.57 €

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaient Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.09**

**D027.09 – Budget annexe Assainissement – Affectation du résultat 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif à l'Instruction budgétaire applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Vu les délibérations relatives à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe assainissement,

Vu le résultat de la section de fonctionnement s'élevant à 337 514.79 €,

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat,

Considérant le solde d'exécution d'investissement de 116 012.70 € et le solde des restes à réaliser de 24 305.00 €,

Vu la présentation à la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**AFFECTE le résultat** comme suit :

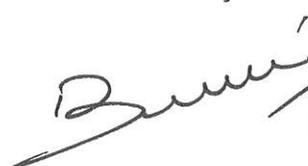
337 514.79 € en section de fonctionnement – compte R 002

0.00 € en section d'investissement – compte 1068

*Pour extrait conforme*

**Dominique BONNIN**

*Maire de Luçon*



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023**  
**Commune de Luçon – D027.10**

**D027.10 – Budget annexe Assainissement – Vote du budget primitif – Exercice 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 2019 relatif à l'Instruction budgétaire applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,  
Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 7 mars 2023,  
Vu le budget primitif du budget annexe assainissement établi et proposé par Monsieur le Maire,  
Vu la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice précédent,  
Vu l'avis favorable avec 2 abstentions de la commission des finances du 3 avril 2023,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** le budget primitif équilibré,  
Au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,  
**ARRETE** comme suit les montants à inscrire au budget primitif assainissement 2023 :

**Section de fonctionnement**

VOTE		Dépenses	Recettes
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	911 326.79 €	573 812.00 €
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté		337 514.79 €
	Total de la section de fonctionnement	911 326.79 €	911 326.79 €

**Section d'investissement**

VOTE		Dépenses	Recettes
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	874 063.37 €	733 745.37 €
REPORTS	Restes à réaliser – 2022	133 195.00 €	157 500.00 €
	Solde d'exécution – 2022		116 012.70 €
	Total de la section d'investissement	1 007 258.37 €	1 007 258.37 €

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.





## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaient Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.11**

**D027.11 – Budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle – Affectation du résultat 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu les délibérations relatives à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe MSP,

Vu le résultat de la section de fonctionnement s'élevant à 40 999.89 €,

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat,

Considérant le solde négatif d'exécution d'investissement de 14 247.23 €,

Vu la présentation à la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**AFFECTE le résultat** comme suit :

26 752.66 € en section de fonctionnement – compte R 002

14 247.23 € en section d'investissement – compte 1068

*Pour extrait conforme*

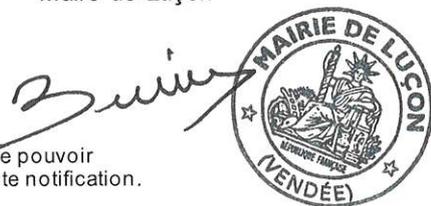
**Dominique BONNIN**

*Maire de Luçon*

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.





## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.12**

**D027.12 – Budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle – Vote du budget primitif – Exercice 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,  
Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 7 mars 2023,  
Vu le budget primitif du budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle établi et proposé par Monsieur le Maire,  
Vu la reprise des résultats de l'exercice précédent,  
Vu l'avis favorable avec 2 abstentions de la commission des finances du 3 avril 2023,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** le budget primitif équilibré,  
Au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,  
**ARRETE** comme suit les montants à inscrire au budget primitif Maison de santé pluriprofessionnelle 2023 :

**Section de fonctionnement**

VOTE		Dépenses	Recettes
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	144 989.00 €	118 236.34 €
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté		26 752.66 €
	Total de la section de fonctionnement	144 989.00 €	144 989.00 €

**Section d'investissement**

VOTE		Dépenses	Recettes
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	80 489.00 €	94 736.23 €
REPORTS	Restes à réaliser – 2022	-	-
	Solde d'exécution – 2022	14 247.23 €	-
	Total de la section d'investissement	94 736.23 €	94 736.23 €

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.





## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.13**

**D027.13 – Vote des taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code général des impôts (CGI) selon lequel le Conseil municipal vote les taux de taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	43.39 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	68.59 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.23 %

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts,  
Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code général des impôts,  
Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Considérant qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023,

Considérant qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**FIXE** les taux applicables en 2023 comme suit :

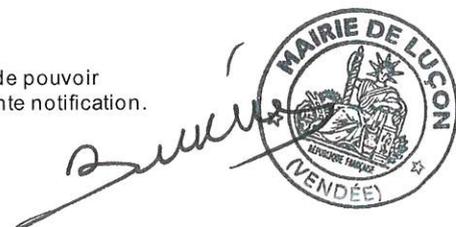
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	43.39 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	68.59 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.23 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

*Pour extrait conforme*  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.





## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.14**

**D027.14 – Budget principal – Participation versée sur le budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits sur le budget principal de la commune sur le compte 657363 – subventions aux services à caractère administratif,

Vu le budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle de l'exercice en cours,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** une participation du budget principal vers le budget annexe Maison de santé pluriprofessionnelle, pour un montant de 48 997.34 € pour l'exercice 2023.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.15**

**D027.15 – Subventions aux associations à vocation sociale – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes des associations,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires sociales, générales, de la sécurité et du cadre de vie du 27 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

M. LARRIEU et M. VILMOT ne prenant pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2023 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
ADSP (Association Défense Services Publics)	150 €
Amicale des hospitaliers	65 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	648 €
AREAMS Service Social	200 €
Association de l'Eau pour Bouba	160 €
Comité des Œuvres Sociales	6 380 €
Association des conjoints survivants chefs de famille	200 €
CRESUS Chambre Régionale Surendettement	160 €
Croix-Rouge Française	2 840 €
FNATH Accidentés de la Vie	160 €
Entraid'Addict	120 €
Les Restos du Cœur	405 €
Luçon MAHASOA	160 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218501286-20230412-DELIB\_D027\_15-DE

Miaraka Ny Ankizy	160 €
Secours Catholique	2 840 €
Séniors Luçonnais	150 €
Solidarité Diouroup Sénégal	160 €
Solidarité Luçon Logement	500 €
SOS Femmes Vendée	200 €
Union Départementale des Associations Familiales	400 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 458 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme

**Dominique BONNIN**

Maire de Luçon


Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023**  
**Commune de Luçon – D027.16**

**D027.16 – Subvention au GIP Maison Départementale des Adolescents de la Vendée**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Maison Départementale des Adolescents de la Vendée »,

La Maison Départementale des Adolescents (MDA) de la Vendée est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'information, d'éducation à la santé et de prévention pour les jeunes vendéens de 12 à 21 ans, leurs parents et les professionnels œuvrant en lien avec les adolescents.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** une subvention de 5 000.00 € au GIP Maison départementale des adolescents de la Vendée, pour l'année 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Yveline THIBAUD, Adjointe au Maire, à signer la convention.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



Ville de  
**LUÇON**

## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023**  
**Commune de Luçon – D027.17**

**D027.17 - Avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public  
Maison Départementale des Adolescents de la Vendée.**

Vu le Code de la Santé Public,  
Vu le Code l'Action et des Familles,  
Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification et à l'amélioration de la qualité du droit,  
Vu le décret n°2012-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des G.I.P., et, sa circulaire d'application en date du 17 septembre 2013,  
Vu l'arrêté du 19 juillet 2013 portant délégation à un Préfet de Région, à un Directeur Général d'Agence Régionale de Santé, du pouvoir d'approbation de la convention constitutive d'un G.I.P.,  
Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée signée le 14 décembre 2015, modifiée par son avenant n°1 du 18 octobre 2017,  
Vu les délibérations de l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée des 23 février 2018, 10 octobre 2017 et qu'il y a lieu de proroger sa durée,

Considérant le souhait de proroger la durée initiale, 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2024,

Considérant l'avenant n°2 de ladite convention qui porte également modification, en substance, des articles 1 ; 6.1; 6-2 et 6-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**APPROUVE** l'avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.18**

**D027.18 – Subventions patriotiques – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes des associations,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires sociales, générales, de la sécurité et du cadre de vie du 27 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association des Officiers Réserve Luçon (UNOR)	150 €
Amicale des marins anciens combattants (AMMAC)	150 €
Amicale armée blindée cavalerie et chars de Vendée	150 €
Jeunes sapeurs-pompiers Luçon / St Michel	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.





## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.19**

**D027.19 – Subventions aux associations à vocation sportive et loisirs – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes des associations,

Vu l'avis favorable de la commission des sports du 27 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Mme CHAUMONT, M. BOUGET, M. PINET, M. VRIGNAUD ne prenant pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
A bout de bras	2 000 €
Acro-Voltige	300 €
Adam	120 €
Amateurs de chiens d'arrêt	120 €
Amicale Pétanque Luçonnaise	900 €
Archers Richelieu Luçonnais	1 000 €
Association Billard § Pool Les Enragés	120 €
Association Luçonnaise d'Attelages	920 €
Canoé Kayak Luçonnais	400 €
Club Athlétisme Luçonnais	3 800 €
Club cyclotouristes de Luçon	220 €
Club de badminton	1 000 €
Club de plongée de Luçon	120 €
Club nautique Luçonnais	6 500 €
Ecole Luçonnaise de karaté	4 800 €

Esprit Gym Luçon	4 000 €
Esprit Judo Luçon Nalliers	5 000 €
Hand Ball club Luçonnais	3 500 €
Histoire de lames	120 €
K1 et Thai Boxing Luçon	300 €
La Joyeuse Boule du Marais	900 €
Le Grigri Luçonnais	600 €
Le Ring Luçonnais	3 300 €
Luçon Bowling Club	120 €
Luçon Gym Santé Détente	120 €
Modélisme Luçonnais	120 €
Original Gunfighters Mc France	120 €
Société de Chasse Luçonnaise	120 €
Tennis club Luçonnais	5 000 €
Tennis de table	1 600 €
Véloce club Luçonnais	5 000 €
Volley Sud Vendée	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 540 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon

*Dominique Bonnini*



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023**  
**Commune de Luçon – D027.20**

**D027.20 – Subvention et convention avec l'association Luçon Football Club – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2020, en son article 10, relative à la conclusion d'une convention avec l'organisme de droit privé,

Vu le décret n°2001-95 fixant ce montant à 23 000.00 €,

Vu la délibération du 20 décembre 2022 accordant un acompte de subvention pour un montant de 22 000.00 € à l'association Luçon Football Club,

Vu l'avis favorable de la commission des sports du 27 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** une subvention d'un montant de 36 000 € à l'association Luçon Football Club,

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Luçon Football Club,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer la convention.

*Pour extrait conforme*  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.21**

**D027.21 – Subvention et convention avec l'association Luçon Basket Club – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, en son article 10, relative à la conclusion d'une convention avec l'organisme de droit privé,

Vu le décret n°201-495 fixant ce montant à 23 000.00 €,

Vu la délibération du 20 décembre 2022 accordant un acompte de subvention pour un montant de 10 000.00 € à l'association Luçon Basket Club,

Vu l'avis favorable de la commission des sports du 27 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** une subvention d'un montant de 27 000 € à l'association Luçon Basket Club,

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Luçon Basket Club,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer la convention.

*Pour extrait conforme*  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.22**

**D027.22 – Subventions scolaires – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes des associations,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 29 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association des anciens élèves du lycée de Luçon	300 €
Ecole Jean Moulin	2 500 €
MFR Chantonay	40 €
MFR Mareuil sur Lay horticole	100 €
MFR St Florent des Bois	120 €
MFR St Michel en L'Herm	140 €
OCCE Vendée RASED	455 €
ULIS Centre	240 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 895 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.





## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.23**

**D027.23 – Subventions en faveur de la jeunesse – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes des associations,

Vu l'avis favorable de la commission de la jeunesse du 29 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** la subvention suivante pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Amis scoutisme européen	500 €
La Cicadelle	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>700 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



## Conseil municipal du 11 avril 2023 Commune de Luçon – D027.24

### D027.24 – Subvention et convention avec l'association Le Campus – Année 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2020, en son article 10, relative à la conclusion d'une convention avec l'organisme de droit privé,

Vu le décret n°2001-95 fixant ce montant à 23 000.00 €,

Vu la délibération du 20 décembre 2022 accordant un acompte de subvention pour un montant de 22 000.00 € à l'association Le Campus,

Considérant que l'association Le Campus Espace Jeunes est une association à but non lucratif (loi 1901) ayant pour mission l'animation, la prévention et l'écoute des jeunes de 11 à 25 ans,

Vu l'avis favorable de la commission de la jeunesse du 29 mars 2023

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Mme LEGOFF et Mme PARPAILLON ne prenant pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** une subvention d'un montant de 90 500.00 €,

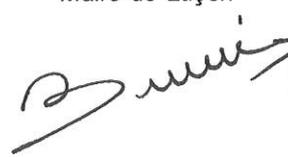
**APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Le Campus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme

**Dominique BONNIN**

Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.25**

**D027.25 – Subventions animations locales – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes des associations,

Vu l'avis favorable de la commission des animations locales du 29 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association pour la promotion l'animation et la défense des commerçants et artisans des Halles (ACAHL)	5 000 €
Association Commerçants et Artisans Professionnels (ACAP)	5 000 €
ACAP Salon de l'Habitat	4 000 €
Comité des fêtes	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 000 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.26**

**D027.26 – Subventions en faveur de la petite enfance – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes des associations,

Vu l'avis favorable de la commission de la petite enfance du 29 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
La MAM aux Z'Ange	600 €
Les Mary Poppins	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>900 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Pour extrait conforme*

**Dominique BONNIN**

Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.27**

**D027.27 – Subventions culturelles – Année 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes des associations,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 21 février et du 1<sup>er</sup> mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

M. le Maire et Madame PASTEAU ne prenant pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACDAC Culturelle Art Chorégraphie	3 500 €
ADA Développement Accès Danse	2 000 €
Ados majeurs	400 €
Amis d'Arcadie	450 €
Amis de la cathédrale Luçon	3 600 €
Atelier de danse	2 300 €
Atelier Créa Déco	400 €
Clic Photo 85	2 000 €
Compagnons du théâtre	600 €
Compagnie Double Soleil	1 400 €
Fleur de Sel Te Bagad de Vendée	1 500 €
Jazz a Zot'	2 800 €
Jeux d'Orgues de la Cathédrale	2 900 €
Les Voix liées du Pays Né de la Mer	350 €
A Luçon Tourisme Patrimoine	1 150 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 085-218501286-20230413-DELIB\_D027\_27-DE



Luçonnaise des Arts	2 800 €
Patchs Amitié	100 €
Prom'Art	600 €
S Pro Cream	1 400 €
Société Philharmonique	17 000 €
Pict'Art Expos	300 €
Couzette and Scrap	300 €
Dactrad	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 150 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Pour extrait conforme*  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



## Conseil municipal du 11 avril 2023 Commune de Luçon – D027.28

### **D027.28 – Mise à jour de la délégation d'attributions au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Code général des collectivités territoriales, en son article L.2122-22, donne la possibilité au Conseil de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, l'exercice d'attributions expressément précisées.

Cette délégation permet d'assurer le fonctionnement normal de l'administration, de mettre en œuvre les décisions du Conseil, d'accélérer la décision et de faciliter la bonne marche des services.

Considérant que la loi 2022-217 du 21 février 2022 portant différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale – dite loi 3DS – est venue modifier l'article L.2122-22 du CGCT ainsi qu'une partie des références législatives afférente ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**DECIDE** de donner à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, délégation pour les domaines suivants visés par l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2- De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans les limites suivantes : l'évolution annuelle moyenne de chaque service ne pourra excéder 10%.

3- De procéder à la réalisation des emprunts dans la limite de deux millions d'euros par an destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- 10- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code. L'exercice et la délégation d'exercice de ces droits s'effectueront sans limitation de montant ;
- 16- D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€.
- 17- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 15 000 €.
- 18- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19- De signer la convention prévue par l'avant dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code dans sa rédaction antérieure à la loi de finances rectificative pour 2014, n°2014-1655 du 29 décembre 2014 précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par la délibération relative à la délégation des opérations financières ; En l'espèce 1.000.000€ ;
- 21- D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par la délibération n° 60.8 du Conseil municipal en date du 13 novembre 2007, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme, sans limitation de montant.
- 23- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L.523-7 du même code.
- 24- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25- De Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ; au titre de projets d'investissement ou de subventions de fonctionnement auprès de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région ou du Département ou de toute autre structure ou personne ; Et ce, sans limitation de montant ;

26- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens municipaux, sans limitation ;

27 - D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

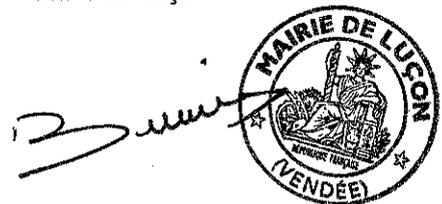
28 - D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du Code de l'environnement ;

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

- Les décisions prises en application de cette délibération pourront être signées
  - Par des adjoints ou des conseillers municipaux agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées à l'article L.2222-18 du Code général des collectivités territoriales.
  
- En cas d'absence ou de tout empêchement du Maire, les décisions prises en applications de cette délibération pourront être signées par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le Conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises en application de cette délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.29**

**D027.29 - Destruction de nids de frelons asiatiques - Participation financière – Exercice 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Attendu que le frelon asiatique est une espèce invasive dont les premières observations sur le territoire national ont été faites en 2005 dans le sud-ouest.

Attendu que cette espèce s'est installée dans une grande partie des départements de l'ouest de la France et est présente en Vendée depuis 2009.

Considérant qu'en 2021, 35 nids ont été détruits sur le territoire communal.

Considérant que la campagne de destruction débute en mai, et va s'étendre jusqu'au mois de novembre.

Afin d'aider les habitants qui peuvent être confrontés à la présence d'un nid de frelons asiatiques sur leur propriété, la commune se propose :

- de centraliser les demandes des habitants qui détectent les nids.
- de demander l'intervention d'un spécialiste pour la destruction.
- de régler le montant total de la facture,
- de facturer au demandeur de l'intervention un forfait de 60 €.

**Description de la prestation :**

La prestation de destruction sur l'ensemble des bâtiments et des espaces ouverts au public pour la commune de Luçon et sur les entités foncières privées des particuliers pour l'agglomération consiste à réaliser des interventions ponctuelles dans les structures citées ou des infestations seraient constatées.

- Le titulaire s'engage à mettre en œuvre les produits et les procédés, ainsi que les conditions de sécurité en fonction de la réglementation.
- Le titulaire s'engage à mettre en œuvre les produits et les procédés en adéquation avec les spécificités des sites et de leur environnement proche.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**APPROUVE** la participation financière de la Commune à la destruction de nids de frelons asiatiques au-delà de 60 € pour l'exercice 2023.

**VALIDE** la procédure ci-dessus indiquée de mandater la facture en totalité puis d'émettre un titre de recette à l'égard de l'administré d'un montant de 60 €.

Pour extrait conforme

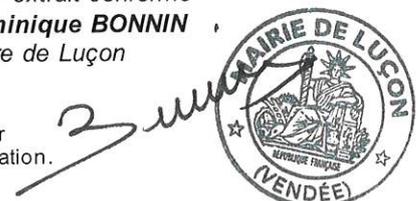
**Dominique BONNIN** ,

Maire de Luçon

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.





## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.30**

**D027.30 - Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental – Piste Cyclable Boulevard de l'Océan RD 201 – Tranche 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1615-2 et L.3211-2,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2122-6 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.131-1 et suivants,

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Luçon réalise une piste cyclable (tranche 1 – située entre l'avenue Maréchal de Tassigny et le poste transformation électrique) sur le boulevard Océan (Route départementale RD 201).

Il convient de définir avec le département, par une convention, la répartition des charges d'entretien de cet aménagement situé sur le domaine public routier départemental.

La commune assurera à ses frais l'entretien de la piste cyclable et une partie de la signalisation.

Le département assurera à ses frais l'entretien, les grosses réparations de chaussée et une partie de la signalisation.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 29 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Lesage, adjoint au Maire, à signer ladite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Lesage, adjoint au Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme

**Dominique BONNIN**

Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023**  
**Commune de Luçon – D027.31**

**D027.31 - Convention de transfert des équipements communs avec La Résidence Saint-Christophe – Vallée Véron**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.315-3 à R.315-54,

Considérant le Permis d'aménager PA 085 128 22 F0050 déposé par la société LA RESIDENCE SAINT CHRISTOPHE, qui prévoit le transfert des équipements avec la conclusion d'une convention de transfert (sans la création d'une association syndicale),

Considérant le projet de convention de transfert accompagné du cahier des prescriptions techniques ci-joints,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme du 29 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCEPTE** les termes de la convention de transfert des équipements communs du lotissement VALLEE VERON, accompagnée du plan de rétrocession,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Denis LESAGE, Adjoint au Maire, à signer la convention de transfert avec la société LA RESIDENCE SAINT CHRISTOPHE

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### Etaients Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.32**

**D027.32- Actions Habitat – Aides accordées au détermitage**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Luçon contribue depuis plusieurs années à la politique d'aide au détermitage, et que pour cela un organisme est missionné par la Commune, pour informer, conseiller et assister les propriétaires dans le domaine du détermitage.

Attentive aux conditions d'habitat des propriétaires et occupants, la ville souhaite continuer cette action.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Immeuble luçonnais à usage d'habitation, existant depuis plus de 10 ans,
- Traitement effectué par une entreprise professionnelle spécialisée dans le traitement des termites,
- Montant maximal des travaux subventionnable plafonné à 4600 € TTC,
- 1 dossier subventionnable maximum sur une période de 10 ans.

Les taux de subventions accordés :

- 20 % du montant TTC des dépenses réelles pour le traitement curatif,
- 10 % du montant TTC des dépenses réelles pour le traitement par des procédés préventifs.

Le paiement des subventions sera réalisé sur justificatif des factures acquittées.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 29 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions au traitement des termites selon les modalités définies suivantes : Immeuble luçonnais à usage d'habitation, Traitement effectué par une entreprise professionnelle spécialisée dans le traitement des termites, Montant maximal des travaux subventionnable : 4600 € TTC.

**FIXE** le taux de 20% du montant TTC des dépenses réelles pour le traitement curatif, et de 10% du montant TTC des dépenses réelles pour l'aide aux procédés préventifs,

**FIXE** le montant annuel des subventions à 5 000 € TTC,

**DIT** que les crédits sont ouverts sur la ligne 65741 pour cette opération.

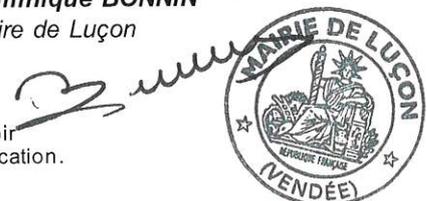
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. Denis LESAGE, Adjoint au maire, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon

Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.





## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



**Conseil municipal du 11 avril 2023  
Commune de Luçon – D027.33**

**D027.33 – Subventions pour la restauration du patrimoine**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 23 Novembre 2021 accordant une aide pour la restauration des bâtiments du périmètre des SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) fixant le taux de la subvention à 10% des travaux effectués (plafonné à 20 000 € de travaux TTC) et donc dans une limite de 2 000 € d'aide accordée,

Vu la convention annuelle passée avec Monsieur Yves NICOLAS, architecte DPLG,

Vu les certificats de conformité des travaux établis par Monsieur Yves NICOLAS, architecte chargé de l'instruction de ces dossiers,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme du 29 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes :

NOM, Prénom	Adresse travaux	Montant Travaux TTC	Montant aide TTC
JAUNY Benoit	3 Rue de l'Hôpital	20 236,92 €	2 000,00 €
GRELLIER Yvette	2 Rue de l'Ancien champ de Foire	10 073,78 €	1007,38 €
BURGADE Christophe	3 Place des Martyrs de la Résistance	9 448,43 €	944,84 €
ASSISTEL	46 Rue Georges Clemenceau	8 413,20 €	841,32 €
SAUVAGET Philippe	33 Rue Georges Clemenceau	9180,90 €	918,09 €
HUVELIN Caroline	2 Impasse St HORT	6094,46 €	609,45 €
JOUFFE Brigitte	11 Rue du Petit Moulin	18 431,84 €	1843,18 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 164,26 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits sur le compte 20422 du budget principal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Denis LESAGE, Adjoint au Maire, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

*Pour extrait conforme*  
**Dominique BONNIN**  
*Maire de Luçon*



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.



## Conseil municipal du 11 avril 2023 Commune de Luçon – D027.34

### D027.34 – Création de poste

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les Lignes Directrices de Gestion Ressources Humaines adoptées par délibération du 15 décembre 2020 et qui ont vocation à définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des RH, mettent en avant la promotion et la valorisation des parcours professionnels notamment par la voie des concours,

Considérant la réussite au concours de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe d'un agent titulaire du grade de technicien occupant le poste de technicien espace public recruté par voie de mutation le 1<sup>er</sup> avril 2022,

Considérant que la manière de servir de l'agent et les responsabilités assurées justifient pleinement cette nomination,

Considérant la nécessité de créer le poste au tableau des effectifs préalablement à cette nomination,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

#### **CREE :**

- **Un poste de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Christian GRIMAUD, Adjoint au Maire, à signer les arrêtés correspondants.

**DIT** que les crédits nécessaires seront affectés au chapitre 012.

La suppression du poste sur le grade précédemment occupé par l'agent concerné sera opérée le cas échéant, après avis du comité social territorial, lors de l'actualisation du tableau des effectifs au conseil municipal de novembre ou de décembre 2023.

Pour extrait conforme  
**Dominique BONNIN**  
Maire de Luçon



Affiché le 12 avril 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## REPUBLIQUE FRANCAISE DELIBERATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 avril à 18 h 39**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

### **Etaient Présents :**

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Madame SORIN Annie, Monsieur VILMOT Francis, Madame GRANGER Nathalie, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Monsieur GOURIOU Julien, Madame Julia GUILLOTON, Conseillers municipaux.

Monsieur BOUGET Arnaud, Madame SAUSSEAU Martine, Madame GENTREAU Audrey, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur LARRIEU Cyril, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER  
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à M. HEDUIN  
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON  
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD  
Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Mme Julia GUILLOTON est désignée comme secrétaire de séance.